

PREFET DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Pôle Intercommunalité et
Aménagement du Territoire

Autorité environnementale

Saint-Brieuc, le

- 6 JUIN 2016

INFORMATION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

relative au projet de révision du plan local d'urbanisme
de la commune de SAINT-MICHEL-EN-GREVE

reçu le 1^{er} mars 2016

A la date du 1^{er} juin 2016, l'Autorité Environnementale informe que le présent dossier fait l'objet d'un avis tacite, sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification à la commune,
- d'une consignation au dossier d'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général,

Gérard DEROUIN

